

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Omnicolor Universal Alginat

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Omnicolor Universal Alginat
Nom du Produit dans REACH : Dental Products
Type de produit : Poudre a base d'alginate, sans poussière.
Description du produit : Matériel de modelage dentaire.
Distributeur : Omnident Dental-Handelsgesellschaft mbH
 Gutenbergring 7 - 9
 D-63110 Rodgau, Hessen
 T 0049 (6106) 874-267
 F 0049 (6106) 874-265
 www.omnident.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Aucun effet important ou danger critique connu.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux.

Autres dangers : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Nombre	Classification
Europe				
Magnesium oxide	1309-48-4	1 - 5		Xi; R36/37/38 [1]
Tetrasodium pyrophosphate	7722-88-5	1 - 3	231-767-1	Xi; R36/37/38 [1]
Potassium Hexafluorotitanate	16919-27-0	1 - 2	240-969-9	Xn; R20/21/22 [1] Xi; R41, R37
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau courante. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Date d'édition/Date de révision : 11-11-2009.

1/5

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Température de décomposition Potassiumhexafluorotitanate = 780°C => HF
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.
- Remarque** : Aucune.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Eviter la formation de poussière.
- Stockage** : Aucun entreposage particulier n'est requis.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.
- Informations sur les scénarios d'exposition** : The product contains no relevant dust particles. The surface of the diatomaceous earth is coated with paraffines.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Contrôle de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Eviter la formation de poussière.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains** : Gants en PVC. Gants en nitrile.
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau** : blouse de laboratoire (sarrau)
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique** : Solide. (Poudre.)
- Couleur** : Blanc cassé.
- Odeur** : Menthe poivrée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Densité relative** : Indéterminé.
- Solubilité** : Partiellement soluble dans les substances suivantes: eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Coefficient de partage n-octanol/eau : Indéterminé.

Autres informations

Température d'auto-inflammation : N'est pas considéré comme inflammable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Aucune.

Conditions à éviter : Aucune.

Matières à éviter : Aucun effet important ou danger critique connu.

Produits de décomposition dangereux : Aucune.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : The product contains no relevant dust particles. The surface of the diatomaceous earth is coated with paraffines.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Non irritant (UE).

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Catégorie de pollution des eaux 1 (calculé d'après VwVwS): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue Européen des Déchets : Substance non dangereuse

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	- Substance non réglementée par l'ADR de la CE.	-		-

Date d'édition/Date de révision : 11-11-2009.

3/5

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	- Substance non réglementée par l'ADN/ADNR (Europe).	-	-	-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	- Substance non réglementée par le code IMDG.	-	-	-
Classe IATA	Non réglementé.	-	- Substance non réglementée par l'IATA.	-	-	-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit : Matériel de modelage dentaire.

Inventaire d'Europe : **Inventaire d'Europe:** Indéterminé.

Substances chimiques sur liste prioritaire : Aucune.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe : R22- Nocif en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : Xn - Nocif
Xi - Irritant

Historique

Date d'impression : 11-11-2009.

Date d'édition/ Date de révision : 11-11-2009.

Date de la précédente édition : 26-5-2009

Version : 1.1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 11-11-2009.

4/5

